



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi dix-sept décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 11 décembre 2025.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ (à partir de 19 h 15), M. Xavier GODART, Adjoints, Mme Yannick LEMOULT (à partir de 19 h 10), M. Philippe MOREAU, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Pierre GUILLOT et Mme Annie TAVENNEC, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Fanny TIGÉ donne pouvoir à Mme Carole SOLVET jusqu'à son arrivée, M. Jean-Pierre GUILLOT donne pouvoir à M. Philippe MOREAU et Mme Annie TAVENNEC donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.

~~~~~

### **1.7 : COMMANDE PUBLIQUE - ACTES DIVERS ET SPÉCIAUX :**

#### **2025-84. CRÈCHE MUNICIPALE « GRAINE D'ÉVEIL » - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT :**

Monsieur le Maire informe que suite à une réorganisation du fonctionnement de l'activité cuisine de la crèche, il a été décidé de recruter un profil d'agent de cuisine sur le demi-poste vacant depuis le départ d'un agent.

Il convient donc de modifier le point 3.1 en ce sens.

Monsieur le Maire rappelle également que le Docteur BELLOUARD, Référente Santé et Accueil Inclusif de la crèche, a souhaité arrêter ses missions en août dernier.

Afin de garantir un suivi médical de la structure, la crèche s'est attachée les services de Madame Audrey AVALLART, infirmière puéricultrice et infirmière libérale. Cette dernière nous a transmis un certain nombre de mises à jour à faire dans le règlement de fonctionnement.

Les principales modifications concernent :

- Le point 6.1 relatif à la vaccination.
- Le point 6.4 relatif aux évictions médicales.
- Le point 6.5 relatif aux urgences.

De plus, suite aux réunions organisées en présence du délégué à la protection des données mutualisé de la commune, il convient d'intégrer les mentions relatives à la protection des données personnelles.

- Création du point 9 relatif aux mentions relatives à la protection des données personnelles

Le projet de règlement figure en annexe 1.

**Le Conseil Municipal décide à la majorité des votes exprimés :**

- ☐ De modifier le règlement de fonctionnement de la crèche « Graine d'Éveil » comme indiqué dans l'annexe 1 ;
- ☐ De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 18 décembre 2025.

Le Maire,  
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 18 décembre 2025.

Publié ou notifié le : 19 décembre 2025.

